



Arrêté réglementant la circulation et le stationnement

*Circulation et stationnement interdit
VC 31 Rue de Tréoualen, VC15 et VC7
Dimanche 3 avril 2022
Tour du pays d'Iroise cadets 2022*

COMMUNE DE LANRIVOARÉ

Le maire de Lanrivouaré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Considérant la demande présentée le 25/01/2022, par Monsieur CROGUENNEC Arnaud, secrétaire de l'association Saint Renan Iroise Vélo

Considérant que pour la sécurité de la course et des usagers, la circulation et le stationnement doivent être règlementés,

ARRÊTE

Article 1 : En raison d'une course cycliste, la circulation et le stationnement seront interdits le dimanche 3 avril 2022 entre 8h et 12h sur les voies suivantes :

- Voie communale VC31 : Route de Treoualen à partir de la rue Milin Avel
- Voie communale VC15 à hauteur de l'intersection de Keravel et Languéo jusqu'au croisement de la RD 27 avec la RD5
- Voie communale VC7 de Tréoualen à l'intersection avec la RD27 à hauteur de Lanneon Izella

Article 2 : La signalisation réglementaire nécessaire à l'application des présentes dispositions, sera mise en place par l'association.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 : Le maire de Lanrivouaré et le commandant des brigades de gendarmerie de Saint-Renan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent règlement.

Fait à Lanrivouaré, le 10 février 2022

**Pour le maire et par délégation,
Le 1er adjoint au maire en charge des travaux,
De l'urbanisme et de l'environnement,**

Transmis à :

- Brigade de Gendarmerie de Saint-Renan
- Registre des arrêtés
- Préfecture – Pôle prévention et sécurité
- Association Saint Renan Iroise Vélo



